



**EXTRAIT DU REGISTRE  
des Délibérations du Conseil Municipal**

**Séance du 19 septembre 2024**

Publié le 26/09/2024

Le Conseil Municipal, convoqué le 12 septembre 2024, s'est réuni à l'hôtel de Ville de Besançon

Conseillers Municipaux en exercice : 55  
Présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire

**Étaient présents :**

Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR (jusqu'à la question n° 8 incluse et à partir de la question n° 12), M. Guillaume BAILLY (à compter de la question n° 2 et jusqu'à la question n° 46 incluse), Mme Anne BENEDETTO (jusqu'à la question n° 11 incluse), M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Nathalie BOUVET (jusqu'à la question n° 46 incluse), Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH (à compter de la question n° 9), M. Sébastien COUDRY (à compter de la question n° 2), M. Laurent CROIZIER (jusqu'à la question n° 46 incluse), M. Benoît CYPRIANI, Mme Karine DENIS-LAMIT (jusqu'à la question n° 46 incluse), M. Cyril DEVESA, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT (jusqu'à la question n° 46 incluse), Mme Lorine GAGLILOLO, Mme Sadia GHARET (jusqu'à la question n° 46 incluse), M. Abdel GHEZALI, M. Olivier GRIMAITRE, Mme Valérie HALLER, M. Pierre-Charles HENRY (à compter de la question n° 11 et jusqu'à la question n° 46 incluse), M. Damien HUGUET, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Marie LAMBERT (jusqu'à la question n° 46 incluse), M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'à la question n° 46 incluse), M. Christophe LIME, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Agnès MARTIN (jusqu'à la question n° 46 incluse), M. Saïd MECHAI (à compter de la question n° 8 et jusqu'à la question n° 46 incluse), Mme Carine MICHEL, Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Laurence MULOT (jusqu'à la question n° 46 incluse), M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, M. Jean-Hugues ROUX, Mme Juliette SORLIN (à compter de la question n° 9), M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Claude VARET (jusqu'à la question n° 46 incluse), Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE (jusqu'à la question n° 46 incluse), Mme Marie ZEHAF (à compter de la question n° 8)

**Secrétaire :**

Jamal Eddine LOUHKIAR

**Étaient absents :**

Mme Nadia GARNIER, Mme Karima ROCHDI

**Procurations de vote :**

Mme Frédérique BAEHR à M. Nicolas BODIN (à partir de la question n° 9 et jusqu'à la question n° 11 incluse), M. Guillaume BAILLY à Mme Marie LAMBERT (jusqu'à la question n° 1 incluse), Mme Anne BENEDETTO à M. Hasni ALEM (à compter de la question n° 12), Mme Julie CHETTOUH à Mme Marie ZEHAF (pour la question n° 8), M. Sébastien COUDRY à Mme Sylvie WANLIN (jusqu'à la question n° 1 incluse), Mme Sadia GHARET à M. Christophe LIME (à compter de la question n° 47), M. Pierre-Charles HENRY à Mme Christine WERTHE (jusqu'à la question n° 10 incluse), M. Saïd MECHAI à Mme Laurence MULOT (jusqu'à la question n° 7 incluse), Mme Karima ROCHDI à Mme Agnès MARTIN, Mme Juliette SORLIN à M. Yannick POUJET (jusqu'à la question n° 8 incluse), Mme Marie ZEHAF à M. Abdel GHEZALI (jusqu'à la question n° 7 incluse)

**OBJET :** 11 - Dénomination du rez-de-chaussée du Bâtiment dit "cathédrale" du Parc de la Rhodiacéta : Espace outdoor "Grandes Heures Nature" - Base nautique Michel CHAPUIS

Délibération n° 007631

## Dénomination du rez-de-chaussée du Bâtiment dit "cathédrale" du Parc de la Rhodiacéta : Espace outdoor "Grandes Heures Nature" - Base nautique Michel CHAPUIS

**Rapporteur : M. Abdel GHEZALI, Adjoint**

	Date	Avis
Commission n° 3	04/09/2024	Favorable unanime

### Résumé :

Ce projet de délibération porte sur la dénomination du rez-de-chaussée du bâtiment dit "cathédrale" du Parc de la Rhodiacéta.

La Ville de Besançon, avec le soutien financier fort de Grand Besançon Métropole, a procédé à la transformation du bâtiment « cathédrale » de la Rhodiacéta pour en faire, au rez-de-chaussée, un espace dédié aux pratiques sportives outdoor. Cet équipement ancre en un lieu emblématique les qualités indéniables du territoire élargi de Besançon en matière de pratiques sportives de pleine nature.

Le projet se décompose en trois pôles :

- une base nautique permettant la relocalisation des clubs de la Société Nautique de Besançon : SNB Canoë Kayak et SNB Aviron.
- un espace vestiaires/casiers afin de faciliter la pratique sportive individuelle des trailers, pratiquants de VTT ou d'autres activités sportives extérieures. Cet espace est mis à disposition de GBM par convention.
- un espace de musculation à partager entre les clubs nautiques et les sportifs de haut niveau de trail.

La Ville de Besançon et Grand Besançon Métropole ont principalement financé cet équipement qui ancre en un lieu emblématique les qualités indéniables du territoire élargi de Besançon en matière de pratiques sportives de pleine nature.

Il est proposé de dénommer cet équipement en dissociant deux sous-espaces : l'espace outdoor et la base nautique.

### **I. Espace Outdoor « Grandes heures Nature »**

Traversés par une rivière disposant de berges aménagées, la Ville de Besançon et le territoire du Grand Besançon dans son ensemble se situent au contrefort du Jura et présentent une topographie inédite pour les pratiques outdoor. Classée au patrimoine mondial de l'Unesco pour ses fortifications Vauban, la Ville de Besançon est enserrée par 7 collines qui offrent autant d'espaces de pratiques variées et de qualité.

Notre territoire, avec une différence altimétrique de près de 400 m, est traversé par des axes d'itinérance majeurs comme le GR ceinture de pays de Besançon, la Via Francigena et l'EuroVélo 6. Le terrain de jeu offre également plus de 200 km d'itinéraires de modes doux et 1 000 km de sentiers balisés toutes pratiques confondues, accessibles aux marcheurs, randonneurs et vététistes à la conquête des trésors cachés du territoire.

Adaptée à tous les niveaux et tous les goûts, l'offre du territoire est vaste. Marcheurs acharnés ou citadins en quête d'une promenade plus légère y trouveront forcément leur compte. Et leur bonheur, avec les multiples récompenses qui les attendent, car ces sentiers sont généralement ponctués de belvédères avec des vues à couper le souffle dans une nature privilégiée !

Située en entrée de Ville, au cœur du quartier Prés-de-Vaux transformé, la base outdoor deviendra un réel marqueur de territoire, outil de l'activité territoriale en matière de tourisme sportif. Il viendra conforter l'attractivité de notre ville et agglomération comme terre privilégiée de pratique sportive et de

loisirs de plein air, en pleine cohérence des actions et manifestations développées par nos deux collectivités sous le label Grandes heures Nature.

Ce nouvel équipement devient ainsi un élément essentiel de cette démarche et un atout incontournable de notre territoire totalement adapté et développé à la pratique outdoor.

En regard de la vocation du lieu, de la convention de mise à disposition des locaux au bénéfice de GBM pour la partie vestiaires en libres accès et locaux dédiés aux clubs de trail, GBM consent à l'appellation de cette base Grandes Heures Nature.

Aussi, il est proposé au Conseil municipal de dénommer l'espace outdoor « Grandes Heures Nature ».

## II. « Base Nautique Michel CHAPUIS »

Michel Chapuis, né le 18 juin 1941 à Roche-lez-Beaupré, est un céiste français, Vice-champion olympique à Tokyo (1964) en course en ligne canoë biplace sur 1000m avec comme coéquipier Jean Boudehen.

Après le Japon, Michel Chapuis a poursuivi sa carrière sportive en devenant double champion du monde, de descente en duo et par équipes en eaux vives, en 1969 (champion du monde de descente C2 avec Alain Feuillette, champion du monde de descente par équipe).

Le bisontin a marqué son époque et son sport comme sportif, puis comme cadre technique régional de Canoe kayak en Franche Comté. Il est ainsi à l'origine de nombreuses passions, de la formation des cadres et athlètes qui font encore aujourd'hui la force de notre région, et en particulier de la société nautique de Besançon, dont il est membre, toujours investi pour faire découvrir son sport à tous, bénévolement cette fois.

Ce passionné et passionnant athlète et formateur est Officier de l'ordre national du Mérite et Médaille Jeunesse et Sports.

Il est promu « Gloire du Sport » en 2022 par la Fédération des internationaux du sport français.

Le 25 juin 2024, à Besançon, le relais de la flamme olympique a brièvement adopté la forme et les couleurs de la Société nautique bisontine (SNB). A 83 ans, Michel Chapuis a brandi la torche à la proue d'un dragon boat, bleu et rouge, convoyé par 20 jeunes sportifs du SNB, pour traverser la ville en voguant sur le Doubs, marquant ainsi aussi le 60e anniversaire de son sacre olympique.

Pour la base nautique, il est proposé au Conseil municipal de la dénommer « Base Nautique Michel CHAPUIS ».

**A l'unanimité, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur la dénomination du rez-de-chaussée du bâtiment "cathédrale" de la Rhodiacéta :**

- Espace outdoor "Grandes Heures Nature",
- Base nautique Michel CHAPUIS.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54

Contre : 0

Abstention\* : 0

Conseiller intéressé : 0

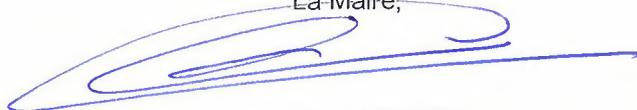
\*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.*

Le Secrétaire de séance,

Pour extrait conforme,  
La Maire,

M. Jamal-Eddine LOUHKIAR,  
Conseiller Municipal



Anne VIGNOT